



HUIS CLOS

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, tenue le 06 Avril 2020 à 20h, à l'Hôtel de Ville au 1, rue Saint-Jacques Nord, sont présents : Mesdames les conseillères Guylaine Boily et Odile Roy messieurs les conseillers Denis Viel, Mario Bouchard, Louis-Marie D'Anjou et Gaëtan Gagné formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André Fournier.

Est aussi présent monsieur Laval Robichaud, directeur général.

1- Ouverture

Monsieur le maire déclare la séance ouverte, le quorum étant atteint.

2- Adoption de l'ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Première période de questions
- 4- Adoption du procès-verbal du 02 mars 2020
- 5- Adoption de la liste des comptes
- 6- Rapports divers
 - 6.1 Services municipaux
 - 6.2 Dossiers des élus
 - 6.3 Dossiers MRC
- 7- Dépôt des états financiers 2019
- 8- Honoraires professionnels de BPR pour le projet de la rue Saint-Jean-Baptiste
- 9- Honoraires professionnels de Tétratech pour le projet de la rue Blanchard
- 10- Facture finale projet Mur de la Rue Blanchard – Entreprise Michaud et fils
- 11- Disposition de la vieille tête de souffleuse
- 12- Covid-19 – Service essentiel
- 13- Covid-19 – Fermeture de l'hôtel de Ville
- 14- Covid-19 - Modification du taux d'intérêt – avis de motion
- 15- Covid-19 – Période prolongée pour l'exigibilité des paiements de taxes – avis de motion
- 16- Entente concernant le regroupement des OMH
- 17- Adoption du règlement 251-20 – Route du Rg2 – 4 110 000\$
- 18- Projet de Loi 48 - impact sur la fiscalité municipale
- 19- Mise en œuvre de la Politique de gestion durable des eaux de ruissellement
- 20- Modification de la résolution 2020-03-070 - collecte des matières résiduelles
- 21- Dérogation mineure de Seigneurie Mon-toit
- 22- Dérogation mineure du MTQ
- 23- Dérogation mineure de M. Réal Hallé et Mme Rita Allard
- 24- PIIA de M. Réal Hallé et Mme Rita Allard
- 25- PIIA de M. Jérôme Lavoie Voyer
- 26- Embauche des préposées au loisir pour l'été 2020
- 27- Achat de bacs bleus, vert et brun
- 28- Croix-Rouge – renouvellement - entente de service aux sinistrés.
- 29- Projet j'adopte un cours d'eau – OBVMR
- 30- Jeudi Culturel - Matamajaw
- 31- Dons
- 32- Affaires nouvelles
 - 32.1 Fermeture de la passerelle
- 33- Correspondances
- 34- Période de questions
- 35- Levée de la séance

2020-04-075

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par madame la conseillère Odile Roy, d'adopter l'ordre du jour avec un ajout aux affaires nouvelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3- Première période de question(s)

Huis Clos

4- Adoption du procès-verbal du 2 mars 2020

2020-04-076

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, d'adopter le procès-verbal du 2 mars 2020, avec correction au point 41.4, le montant est de 5 260\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5- Adoption de la liste des comptes

2020-04-077

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Mario Bouchard, d'adopter la liste des comptes au montant de 178 413.82 \$ et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6- Rapports divers

6.1 Services municipaux

En l'absence de messieurs Daniel Claveau et Guylain Raymond, M. Le Maire fait la lecture des résumés de leur rapport respectif de voirie et de loisirs.

6.2 Dossiers des élus

M. Mario Bouchard : OMH – entente en cour de signature en lien avec la fusion annoncée et l'OMH aura besoin de locaux à Causapscal pour loger le bureau du nouvel organisme.

M. Gaëtan Gagné : la Seigneurie Mon toit – l'AGA a eu lieu avec une faible participation.

Mme Boily : politique Familiale – tout est en pause dû à la situation du Covid-19.

Mme Odile Roy : Maison des jeunes (MDJ) – pas de réunion.

M. Denis Viel : pour Matamajaw – réunion à venir en téléconférence

6.3 Dossiers MRC

Monsieur André Fournier nous informe :

- Matières résiduelles, le dossier du projet de développement d'un site dans la région, soit à St-Moïse, suit son cours;
- Une résolution en appuis a été prise en lien avec les demandes des municipalités au MTQ qui traîne depuis plus d'un an;
- Val-Irène va aller de l'avant avec le développement d'une nouvelle rue au bas de la montagne, huit lots ont trouvé preneur lors de la vente.

7- Dépôt des états financiers 2019

Les documents de la firme Mallette sont déposés

2020-04-078 8- Honoraires professionnels de BPR pour le projet de la rue Saint-Jean-Baptiste
Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Denis Viel, d'autoriser le paiement de la facture #60654246, à la firme BPR dans le cadre du projet de la rue Saint-Jean-Baptiste, au montant de 1 136.70\$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-079 9- Honoraires professionnels de Tétratech pour le projet de la rue Blanchard
Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Denis Viel, d'autoriser le paiement de la facture finale #60654795, à la firme TETRATECH dans le cadre du projet du mur de la rue Blanchard, au montant de 1 654.39\$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-080 10- Facture finale projet Mur de la Rue Blanchard – Entreprise Michaud et fils
Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Mario Bouchard d'autoriser le paiement de la facture #C474, à l'entreprise L. Michaud et Fils (1982) Inc., dans le cadre du projet du mur de la rue Blanchard, au montant de 128 130.19\$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-081 11- Disposition de la vieille tête de souffleuse
Monsieur le conseiller Mario Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel d'accepter l'offre d'échange, de l'entreprise AT Tremblay de Matane, pour notre vieille tête de souffleuse à neige « TENCO » contre un équipement complet de grappe à neige adaptable sur nos trois camions de déneigement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-082 12- Covid-19 – Service essentiel
Considérant la situation de pandémie au Covid-19;
Considérant les consignes données par le premier ministre du Québec;
Considérant que la Ville de Causapscaal souhaite le rétablissement de la situation le plus rapidement possible;
Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par madame la conseillère Guylaine Boily, d'accepter les consignes prises par la direction de la Ville dans le but d'assurer le maintien des services essentiels et de sécuriser la population et nos travailleurs en :
➤ Permettant le télétravail à la maison pour le secrétariat;
➤ Déplaçant la salle de pause des employés de voirie dans la grande salle dans le haut de l'aréna, ce qui permet l'accès à une cuisine complète et d'empêcher les employés de manger dans les endroits publics, donnant plus d'espace pour favoriser les distances entre individus,
➤ Divisant les quarts de travail des employés de voirie en trois factions et ainsi diminuer les contacts entre eux;

- La première faction consiste en plaçant un salarié sur la surveillance et la prise des tests d'eau dans le but de s'assurer de la qualité de l'eau du système d'aqueduc de la Ville;
- La deuxième faction consiste en deux salariés le matin de 7h00 à 12h00 pour la surveillance du système d'égout de la ville et autres travaux de voirie;
- La troisième faction entre 13h00 et 18h00 pour la surveillance du système d'égout de la ville et autres travaux de voirie;

Les heures non travaillées seront cumulées et utilisées au besoin lors de période de déneigement ou autre travail d'urgence en dehors des factions décrites, ainsi il n'y aura pas de paiement d'heures supplémentaires pendant la période que durera les nouvelles consignes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13- Covid-19 – Fermeture de l'hôtel de ville

Considérant la situation de pandémie au Covid-19;

Considérant les consignes données par le premier ministre du Québec;

Considérant que la Ville de Causapscal souhaite le rétablissement de la situation le plus rapidement possible;

2020-04-083

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Mario Bouchard, d'autoriser la fermeture des édifices municipaux aux publics et de tenir les séances du conseil à huis clos pour la période de confinement nécessaire et instauré par les autorités ministérielles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

14- Covid-19 - Modification du taux d'intérêt – avis de motion

Avis de motion

Madame la conseillère Guylaine Boily donne avis de motion que lors d'une réunion ultérieure, un règlement modifiant le règlement 43-98 régissant le paiement des taxes et les intérêts, sera adopté;

Présentation du Projet de règlement 252-20 :

RÈGLEMENT RÉGISSANT LE PAIEMENT DES TAXES ET LES INTÉRÊTS ANNÉE 2020

ATTENDU QUE la Ville de Causapscal a adopté le règlement 43-98, règlement régissant le paiement des taxes et les intérêts, prévoit que les taux d'intérêt sont fixés à 12% par an, et que les paiements sont faits par 6 versements égaux soit : le 30e jour qui suit l'expédition du compte, le 30 avril, le 30 juin, 30 juillet, le 30 septembre et le 30 octobre;

ATTENDU QUE l'article 481 de la Loi sur les cités et villes OU 981 du Code municipal du Québec permet au conseil de fixer un taux d'intérêt autre;

ATTENDU QUE la Ville de Causapscal a adopté le règlement No 248-20 décrétant les répartitions, tarifications et taux de taxes relatifs aux prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020.

ATTENDU les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la ville de Causapscal désire ne pas pénaliser ses contribuables qui ne pourront effectuer leurs paiements aux dates prescrites, en imposant une pénalité et d'intérêt, et en repoussant les échéances de leurs versements pour l'année 2020;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'apporter des assouplissements dans la perception des taxes dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

En conséquence, _____ propose, appuyé par _____ d'adopter le présent règlement, 252-20, modifiant le règlement 43-98, régissant le paiement des taxes et les intérêts, pour l'exercice financier 2020, comme suit :

- QUE le préambule fait partie intégrante du présent règlement;
- Que les mesures présentes sont appliquées aux citoyens de Causapscal qui seront dans l'incapacité de faire leurs versements comme prévu, à cause de la situation de pandémie du Covid-19;
- QUE le taux d'intérêt sur toutes taxes, versements, compensations, cotisations, tarifs, créances, exigibles pour l'année courante et impayée, soit de 0 % par an, jusqu'au 30 juin 2020;
- QUE les versements en paiement de taxe aux dates du 30 mars et du 30 avril ne sont pas exigés;
- QUE les paiements des taxes ainsi retardées sera exigé le 30 juin 2020;
- QUE ces conditions demeurent en place jusqu'au moment où le conseil, par résolution, en décide autrement.
- QUE le présent règlement entre en vigueur selon la loi, le jour de sa publication.

15- Covid-19 - Période prolongée pour l'exigibilité des paiements de taxes – avis de motion

Sujet pris en compte sur la précédente résolution, au point #14;

16- Entente concernant le regroupement des OMH

Attendu que l'Office municipal d'habitation de la ville de Causapscal, l'Office municipal d'habitation de la municipalité de Lac-au-Saumon, l'Office municipal d'habitation de Sayabec, l'Office municipal d'habitation de Saint-Tharcisius, l'Office municipal d'habitation de Saint-Jean-Baptiste-Vianney et l'Office municipal d'habitation de Val-Brillant ont demandé l'autorisation du ministre responsable de l'application de la Loi sur la Société d'habitation du Québec de se regrouper.

Attendu que ces offices ont présenté aux conseils municipaux de la ville de Causapscal, de la municipalité de Lac-au-Saumon, de la municipalité de Sayabec, de la municipalité de Saint-Tharcisius, de la municipalité de Saint-Vianney et de la municipalité de Val-Brillant un projet d'entente de regroupement des six offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

Attendu que les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58,1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les conditions d'une entente de regroupement;

Attendu qu'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion.

- que le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de la ville de Causapscal, l'Office municipal de la municipalité de Lac-au-Saumon, l'Office municipal d'habitation de Sayabec, l'Office municipal d'habitation de Saint-Tharcisius, l'Office municipal d'habitation de Saint-Jean-Baptiste-Vianney et l'Office municipal d'habitation de Val-Brillant suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.
- que M. Renaud Valois est désigné comme président dûment autorisé, représentant de la Ville de Causapscal ;
- que le directeur général est autorisé à procéder à la signature de la présente entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-04-085

17- Adoption du règlement 251-20 – Route du Rg2 – 4 110 000\$

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par madame la conseillère Odile Roy, d'adopter le règlement numéro 251-20, décrétant un emprunt pour des dépenses de réfection de la route du Rang 2 de 4 110 000\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

18- Projet de Loi 48 - impact sur la fiscalité municipale

Considérant que le projet de Loi 48 intitulé Loi visant principalement à contrôler le cout de la taxe foncière et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles prévoit également l'introduction d'une nouvelle catégorie d'immeubles et d'un nouveau taux d'imposition de la taxe foncière pour les immeubles forestiers sous aménagement;

Considérant que l'article 21 du projet de Loi 48 prévoit qu'un conseil municipal peut imposer un taux particulier pour ces immeubles « qui doit être égal ou inférieur au taux de base et qui ne peut être inférieur à 66.6 % de ce taux »

Considérant que les données fournies par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent indiquent qu'une proportion de l'ordre de 80 % des immeubles forestiers de La MRC de La Matapédia sont sous aménagement, donc admissibles à un taux réduit de taxation financière

- que la MRC de La Matapédia a évalué l'impact sur la fiscalité municipale de l'application d'un taux de taxe foncière particulier pour les immeubles forestiers sous aménagement pour chacune des municipalités de son territoire;
- que cette évaluation a permis de constater que plus la proportion de l'évaluation des immeubles forestiers sous aménagement est grande dans une municipalité, plus l'impact de l'application d'un taux de taxation réduit pour cette catégorie d'immeubles était important dû à la fiscalité municipale de cette municipalité;

Considérant qu'il a été mesuré que le taux de taxation des catégories d'immeubles autres que forestiers (résidentielles commerciales, agricoles, etc.) devaient subir une augmentation variante entre 5.4 % à 12.6 % pour 9 municipalités de la MRC (30.2 % pour les TNO) si ces municipalités décidaient de mettre en application un taux de taxation réduit pour les immeubles forestiers sous aménagement;

Considérant que toute mesure qui permet de réduire les taxes à payer d'une catégorie de contribuables implique inévitablement que la municipalité doive taxer

d'avantage les autres catégories de contribuables (résidentiel commercial, agricole, etc.) pour obtenir les mêmes revenus requis par son budget;

Considérant qu'il est constaté qu'une proportion importante d'immeubles forestiers (en valeur foncière) était la propriété de non-résident de la municipalité (exemple Albertville : 72.7 3/4);

Considérant que les propriétaires d'immeubles forestiers qui effectuent des travaux d'aménagement de leur boisé peuvent déjà bénéficier du remboursement à la hauteur 85 % de leurs taxes foncières via un programme du Gouvernement du Québec;

Considérant que c'est le Gouvernement du Québec qui réaliserait des économies de son programme si les municipalités mettaient en place un taux réduit de taxation pour les immeubles forestiers, et ce au détriment des autres catégories de contribuables.

2020-04-086

En conséquence, madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Denis Viel :

- Que le conseil de la Ville de Causapscal manifeste son désaccord à l'égard du projet de Loi 48 concernant l'introduction d'un taux réduit de taxation foncière pour les immeubles forestiers sous aménagement pour les motifs mentionnés au préambule de la présente résolution qui en fait partie intégrante;
- Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à:
 - M. André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
 - M. Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs
 - M. Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia
 - M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités;
 - M. Maurice Veilleux, président du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent;
 - M. Gilbert Marquis, président de l'Union des producteurs agricoles du Bas-Saint-Laurent;

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou demande le vote sur la résolution :

Ont voté pour :

Madame la conseillère Odile Roy
Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné
Monsieur le conseiller Denis Viel
Monsieur le conseiller Mario Bouchard

Ont voté contre :

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou

Abstention :

Madame la conseillère Guylaine Boily

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

19- Mise en œuvre de la Politique de gestion durable des eaux de ruissellement

Remis à une séance ultérieure

20- Modification de la résolution 2020-03-070 - collecte des matières résiduelles

2020-04-087

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, de modifier la résolution 2020-03-070, qui octroi le contrat pour la Collecte résiduelle à 9385-3117 Québec Inc, en ajoutant à la proposition un #4-

« Que l'option collecte supplémentaire des déchets: 2 175.00\$ ne sera pas considéré pour le moment et soustrait du montant total ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

21- Dérogation mineure de Seigneurie Mon-toit

Considérant que le dossier en titre a été évalué et accepté par les membres du comité consultatif de l'urbaniste (CCU);

2020-04-088

Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Denis Viel, d'accepter la dérogation mineure de la Seigneurie Mon Toit, numéro # DPDRL200021, permettant la construction d'un gazebo dans le prolongement de la façade du bâtiment principal, considérant cet emplacement plus propice aux personnes âgées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

22- Dérogation mineure du MTQ

Considérant que le dossier en titre a été évalué et accepté par les membres du comité consultatif de l'urbaniste (CCU);

2020-04-089

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Mario Bouchard; d'accepter la dérogation mineure numéro #DPDRL200015, permettant :

- que des bâtiments principaux longeant la rue Saint-Jean-Baptiste empiètent dans la marge de recul avant de 3 m et de 9 m;
- que le bâtiment complémentaire situé sur la propriété située au 90 rue Saint-Augustin empiète dans la marge de recul avant de 3 m;
- que des constructions accessoires empiètent de plus de 2 m dans la marge de recul avant et qu'elles soient implantées à moins de 0,50 m de la ligne avant de la propriété s'il est impossible d'implanter de telles structures selon les dispositions prévues dans le règlement de zonage 74-2002;
- que des dimensions et superficies minimales de terrains entièrement desservis ne soient pas respectées;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

23- Dérogation mineure de M. Réal Hallé et Mme Rita Allard

Considérant que le dossier en titre a été évalué et accepté par les membres du comité consultatif de l'urbanisme (CCU);

2020-04-090

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, d'accepter la dérogation mineure numéro #DPDRL200024, permettant :

- qu'un bâtiment accessoire de type garage empiète dans la marge de recul avant;
- qu'une clôture soit implantée à une distance moindre que 0,50 m de la ligne avant tout en conservant une distance suffisante de la route pour en permettre l'entretien, distance qui devra être entendue entre le représentant de la Ville et le propriétaire avant l'implantation de la clôture;
- qu'une clôture dans la marge de recul avant ou cour avant ait une hauteur excédante 1,80 m;
- qu'un lot projeté résidentiel riverain n'ait pas une profondeur moyenne de 47 m;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2020-04-091 24- PIIA de M. Réal Hallé et Mme Rita Allard
Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou propose, appuyé par madame la conseillère Guylaine Boily d'autoriser la demande, #DPADL200025, des propriétaires M. Réal Hallé et Rita Allard. Ces travaux concernent l'implantation d'une clôture avant et la construction d'un bâtiment au 134, rue Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2020-04-092 25- PIIA de M. Jérôme Lavoie Voyer
Monsieur le conseiller Mario Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou d'autoriser la demande, # DPTFL20001P, de M. Jérôme Lavoie Voyer, impliquant l'enlèvement d'une lucarne du toit, soit remplacé par le même recouvrement de la toiture présente 34, rue Morin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 26- Embauche des préposées au loisir pour l'été 2020
Remis à la séance de mai
- 2020-04-093 27- Achat de bacs bleus, verts et bruns
Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par madame la conseillère Guylaine Boily, d'accepter de faire l'achat de 10 bacs bleus et de 10 bacs vert pour la collecte des déchets lors de rassemblement populaire dans le parc de la pointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2020-04-094 28- Croix-Rouge – renouvellement - entente de service aux sinistrés.
Monsieur le conseiller Mario Bouchard propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, de renouveler notre entente de service aux sinistrés avec la Croix-Rouge et de payer notre cotisation; de plus, d'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente de services.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 29- Projet j'adopte un cours d'eau – OBVMR
Considérant que le bien-être et la prospérité de chaque citoyen sont étroitement liés à la santé des cours d'eau et aux services qu'ils procurent comme le contrôle de l'érosion des berges, la purification de l'eau et de l'air, les habitats pour la faune, la régulation de la température, l'approvisionnement en eau, la pratique d'activités récréatives, etc.
Considérant que la Ville de Causapscal en collaboration avec l'organisme OBVMR a comme but de garantir à nos citoyens un milieu de vie de qualité, et que faire preuve de leadership et de proactivité dans la lutte contre les changements climatiques est maintenant un incontournable.
Considérant que « j'adopte un cours d'eau » est un programme éducatif de type science citoyenne qui plonge les jeunes au service de l'eau. Ces multiples volets font

appel à l'étude de l'environnement naturel permettant un diagnostic quant à l'état de santé globale du cours d'eau.

2020-04-95

Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Mario Bouchard, d'accepter le partenariat avec l'OBVMR en participant au projet « j'adopte une rivière » en s'engageant à verser la somme de 1200\$ par année sur une période de 3 années, pour maintenir une station de relevés sur la rivière Matapédia, sur le territoire de la Ville de Causapscal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30- Jeudi Culturel – Matamajaw

2020-04-096

Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par madame la conseillère Guylaine Boily, d'accepter le montage financier pour les Jeudis Culturels, en versant une somme de 1500\$ pour la saison 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

31- Dons

2020-04-097

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, de verser les dons suivants :

- 400 \$ pour une banderole Peewee 1971 et Gilbert Banville,
- 200 \$ pour le Relai pour la Vie, si l'activité a lieu

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

32- Affaires nouvelles

32.1 Fermeture de la passerelle

Considérant le rapport d'inspection de la firme d'ingénieur Innovation Amérik, qui nous indique la dangerosité de la passerelle Matamajaw;

2020-04-098

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, de procéder à la fermeture définitive de la passerelle Matamajaw.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

33- Correspondance

La correspondance est lue.

34- Période de questions

Pas de question

35- Levée de la séance

2020-04-099

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou propose, appuyé par madame la conseillère Guylaine Boily, de lever la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

André Fournier, maire

Laval Robichaud, directeur général et
Secrétaire-trésorier